

**ACTES UNILATÉRAUX  
ET CONTRATS**

Vers une approche unifiée  
de la délégation  
de service public

**CONTENTIEUX**

Le décret du 24 juin 2003  
au secours des cours  
administratives d'appel

**DROITS ET LIBERTÉS**

Le principe  
de l'indivisibilité des droits

Droit administratif  
et Convention  
européenne  
des droits de l'homme

La Cour de Strasbourg,  
arbitre du dialogue  
entre le Conseil d'Etat  
et la Cour du Luxembourg

● La Constitution et l'intégration.  
Les deux sources de l'Union  
européenne en formation

● Le juge administratif  
et la conventionnalité de la loi :  
vers une remise en question  
de la jurisprudence *Nicolo* ?

Le déclin annoncé  
de la police  
des publications étrangères

L'« effet diagonal » limité  
de la Convention  
européenne des droits  
de l'homme en droit  
administratif français

CORTE SUPREMA BIBLIOTECA	
SIG. TOPOGRAFICA 2-104	INVENTARIO 148323

19<sup>E</sup> ANNÉE - BIMESTRIELLE

CARDEX	
VOCES	
FECHAS	
OTROS	
Luz 12 2003	

SOMMAIRE



N° 6 - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2003

SOMMAIRE

**DIRECTION**

**Directeurs:**  
Franck Moderne et Pierre Delvolvé

**Secrétaire général:**  
Dominique Pouyaud  
Professeur à l'Université  
René-Descartes (Paris V)

**Secrétaire général adjoint:**  
Frédéric Bicheron  
Doctorant à l'Université  
Panthéon-Assas (Paris II)

31-35, rue Froidevaux,  
75685 Paris cedex 14  
E-mail: rfd@daloz.fr

**PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**  
Charles Vallée

**DIRECTRICE GÉNÉRALE**  
Nathalie de Baudry d'Asson

**ÉDITION**

**Directeur éditorial:**  
Philippe Weiss

**Éditeur:**  
Arlette Courvasier  
Tél. rédaction: 01 40 64 53 97  
Fax: 01 40 64 54 66  
E-mail: a.courvasier@daloz.fr

**Secrétaire de rédaction:**  
Jocelyne Londero

**MARKETING, PUBLICITÉ**

**Responsable:** Corinne Ménager  
**Marketing:** Véronique Prugniaud

**ABONNEMENT**

**Relations clients:** Marie-Hélène Tylman

Revue bimestrielle (6 numéros par an)  
BP 150, 94208 Ivry-sur-Seine Cedex  
Tél.: 0820 800 017  
Fax: 01 40 64 89 92

**Prix de l'abonnement (1 an):**  
France 160 €  
Étranger 176 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constateront que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, l'éditeur ne pouvant garantir pendant plus de 6 mois le service des numéros manquants.

**ÉDITIONS DALLOZ**

Société anonyme  
au capital de 3956040 euros  
Siège social:  
31-35 rue Froidevaux - Paris 14<sup>e</sup>  
RCS Paris 572 195 550  
Siret 572 195 550 00098  
Code APE 221A  
TVA FR 69 572 195 550

La reproduction, même partielle,  
de tout élément publié dans la revue  
est interdite.

CPPAP n° 66739  
ISSN 0763-1219

**ARTICLES**

**859**

**La Constitution et l'intégration. Les deux sources de l'Union européenne en formation**

par Loïc AZOULAY . . . . . 859

**Le juge administratif et la conventionnalité de la loi. Vers une remise en cause de la jurisprudence Nicolò ?**

par David BAILLEUL . . . . . 876

*A propos du nouvel article 73 de la Constitution*  
par Anne-Marie Le Pourhiet . . . . . 890

**RUBRIQUES**

**893**

**ACTES UNILATÉRAUX ET CONTRATS**

**Vers une approche unifiée de la convention de délégation de service public**

par Laurence FOLLIOU-LALLIOT . . . . . 893

**BIENS ET TRAVAUX**

**Le domaine public : une catégorie juridique protégée ?**

(note sous CE, 21 mars 2003, SIPPAREC)  
par Julien SOULIÉ . . . . . 903

**CONTENTIEUX**

**Le décret du 24 juin 2003 au secours des cours administratives d'appel**

par Bernard PACTEAU . . . . . 910

**Contentieux des pensions et compétence administrative : le cas d'un parlementaire, le cas d'un fonctionnaire**

(concl. sur CE, Ass., 4 juill. 2003, Papon [2 espèces])  
par Laurent VALLÉE . . . . . 917

**DROIT ADMINISTRATIF ET COMPARÉ**

**Un moment privilégié du droit administratif comparé : le traité de droit administratif dirigé par Sabino Cassese (bibliographie)**

par Yves GAUDEMET . . . . . 926

**DROITS ET LIBERTÉS**

**Le principe de l'indivisibilité des droits.**

L'apport de la Charte des droits fondamentaux à la théorie générale des droits fondamentaux  
par Marie-Claire PONTTHOREAU . . . . . 928

**Droit administratif et Convention européenne des droits de l'homme**

**1. Jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et droit administratif**  
Henri LABAYLE et Frédéric SUDRE . . . 937

**2. Jurisprudence administrative et Convention européenne des droits de l'homme**  
Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA  
et Laurent SERMET . . . . . 945

**La CEDH, arbitre du dialogue entre le Conseil d'Etat et la CJCE**  
(à propos de l'arrêt CEDH, 16 avril 2002, SA Jacques Dangeville c/ France)  
par Bertrand DUFOURCQ . . . . . 953

**L'« effet diagonal » limité de la Conv. EDH en droit administratif français**  
(à propos des arrêts Ville d'Annecy et Commune de Champagne-sur-Seine du 29 janvier 2003)  
par Aymeric POTTEAU . . . . . 961

**Le déclin annoncé de la police des publications étrangères**  
(à propos de l'arrêt GISTI du 7 février 2003)  
par Anne FITTE-DUVAL  
et Stéphanie RABILLER . . . . . 972

**FONCTION PUBLIQUE**

**L'obligation de donner un emploi à un agent public et ses conséquences indemnitaires**  
(concl. sur CE, Sect., 6 nov. 2002, Guisset)  
par Jacques-Henri STAHL . . . . . 984

**REONSABILITÉ**

**Le dépassement du forfait de pension**  
(CE, Ass., 4 juill. 2003, Mme Moya-Caville)

• Conclusions  
par Didier CHAUVAUX . . . . . 991

• Note  
par Pierre BON . . . . . 1001

**DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT PRIVÉ**

**Droits d'auteur et aide à la création**  
(concl. sur CE, 31 mars 2003, Assoc. Protection des ayants droit et Sié GRACE)  
par Christine MAUGÜÉ . . . . . 1006

**La mise en cellule disciplinaire à titre préventif reste une mesure d'ordre intérieur**  
(note sous CE, 12 mars 2003, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice c/ Frérot)  
par Jean-Paul CÉRÉ . . . . . 1012

### ACTUALITÉ

**BIBLIOGRAPHIQUE 1017**

### TRIBUNAL

**DES CONFLITS 1019**

Décisions récentes  
(premier semestre 2003)  
*par Philippe TERNEYRE . . . . . 1019*

### TABLES

**1043**

Table alphabétique  
des matières . . . . . 1043

Table chronologique des avis  
et des décisions rapportés. . . . . 1043

**CONSEIL D'ÉTAT 1021**

### ARRÊTS ET AVIS RÉCENTS

(1er juillet 2003 - 31 août 2003)  
*par Philippe TERNEYRE . . . . . 1021*



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1<sup>er</sup> juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

#### ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2<sup>o</sup> et 3<sup>o</sup> a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.